

La synonymie dans la seconde moitié du XIX^e siècle : description, pédagogie et théorisation

Bisconti, Valentina

Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, UMR 7597/CNRS/Université Paris Diderot – Paris 7
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3
valentina.bisconti@univ-paris3.fr

1 Introduction

La réflexion sur la synonymie – pratique métalinguistique ancienne – constitue un enjeu majeur dans la constitution des savoirs linguistiques pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. L'appréhension de ce phénomène est tributaire d'approches différentes, mais qui sont fédérées par l'attention portée aux mécanismes de la signification. Ainsi, la synonymie fait-elle l'objet d'étude, d'une part, des recueils de synonymes, des dictionnaires généraux et des méthodes lexicologiques qui participent au processus de *grammatisation* de la langue (Auroux 1994), et d'autre part, de la sémantique et de la linguistique générale en phase de constitution, qui s'interrogent sur les lois et les principes généraux régissant l'organisation d'un système linguistique. Notre étude s'inscrit dans une perspective historico-épistémologique et vise à retracer les continuités et les discontinuités entre les différents discours sur la synonymie qui, tout en étant concomitants, divergent en fonction des postulats et des visées de chaque approche. Il sera d'abord question du traitement de la synonymie dans les grands dictionnaires monolingues de la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment chez Littré et dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter ; nous étudierons, ensuite, le traitement de ce phénomène dans le cadre du programme pédagogique de la lexicologie mise à l'honneur par Larousse et aborderons, enfin, l'*intérêt de connaissance* de la synonymie au sein des théories de Bréal et Saussure.

2 La synonymie dans les dictionnaires monolingues : atout ou impasse ?

La synonymie concerne à la fois la question de l'identité et de l'altérité de signification. Comme l'a remarqué Rossi (1997 : 105), la notion d'identité peut être conçue de manière plus ou moins « restrictive » :

Il existe une forme purement tautologique de l'identité, dans laquelle « A est A » constitue l'expression même de l'identité à soi. Cette expression ne saurait concerner la synonymie, qui est une relation entre deux expressions (termes ou phrases) posées comme distinctes l'une de l'autre et dans laquelle joue à fond la dialectique du même et de l'autre. Aussi ce ne peut être que dans le cadre d'une conception affaiblie de l'identité que la notion de synonymie peut faire sens.

Si la synonymie concerne l'identité de signification entre deux unités lexicales, la tâche du lexicographe est précisément de « discerner ce qui fait qu'il n'y a pas d'identité » (Imbs 1983 : 394). La synonymie fait l'objet d'étude de deux typologies d'ouvrages : les dictionnaires de synonymes et les dictionnaires généraux. Pour ce qui est des dictionnaires de synonymes, il s'agit d'un genre qui se met en place

progressivement au sein de la tradition des lexiques partiels¹ et des remarques (Delesalle 2008 : 191), et qui se spécialise à partir du XVIII^e siècle avec notamment *La Justesse de la langue française* de l'abbé Girard (1718). Dans la première moitié du XIX^e siècle, les dictionnaires de synonymes continuent d'être publiés², bien qu'ils ne constituent que des compilations à partir des traités du XVIII^e siècle (Girard, Roubaud, etc.)³. En revanche, après le dictionnaire de Lafaye (1858), dans la seconde moitié du siècle, on assiste à un « tarissement assez brutal » du genre (Berlan et Pruvost 2008a : 5). Laissant donc de côté cette première catégorie, nous concentrerons notre analyse sur les dictionnaires généraux, où le traitement de la synonymie ne va pas sans problème.

Dans le *Dictionnaire de la langue française* (1863-1872, dorénavant *DLF*), Émile Littré suggère d'emblée un partage des tâches avec les synonymistes car un sujet « aussi étendu et important » doit faire l'objet d'ouvrages spéciaux (les traités de synonymes). En même temps, il est conscient qu'un dictionnaire général ne peut pas passer sous silence cet aspect de la signification lexicale (*Préface*, p. XIX). La synonymie apparaît essentiellement comme un facteur de complication qui comporte le risque de l'explication « du même par le même », préjudiciable à tout projet lexicographique. Néanmoins, elle fournit un « utile secours à la lexicographie » dans la mesure où elle force à préciser des « idées très-étroitement unies » (*ibid.*).

Littré ne tait pas ses réserves sur la méthode du renvoi du *Dictionnaire* de l'Académie française – véritable anti-modèle – qui « définit *fier* par *hautain*, *altier* » et « *hautain* par *fier*, *orgueilleux* », où le lexicographe voit « un défaut duquel il faut se préserver ». Cependant, il reconnaît que l'étymologie permet d'expliquer certains faits de synonymie : tel est le cas de *hautain* et *altier*, qui étant « identiques radicalement », ont « un fond commun de signification ». Littré ne sous-estime pas la difficulté d'éviter la circularité des définitions : « La discussion des synonymes m'a souvent averti de prendre garde aux nuances et de ne pas recevoir comme une véritable explication le renvoi d'un terme à l'autre. » (*Ibid.*) Dans l'article *synonyme*, nous lisons :

SYNONYME 1° Il se dit d'un mot qui a, à très peu près, le même sens qu'un autre, comme péril et danger, funeste et fatal, mort et trépas. Fig. Il se dit de ce qui est une seule et même chose. 2° S. m. Mot synonyme. Demi-synonymes, mots qui sont exactement synonymes dans une partie de leur emploi, sans l'être dans l'autre partie. 3° En histoire naturelle, se dit des noms différents qui servent à désigner le même être. 4° Au plur. Titre de certains ouvrages, en forme de dictionnaire, dans lesquels la différence des mots synonymes est expliquée (il prend une majuscule). Les Synonymes latins de Gardin Dumesnil. Les Synonymes français de Girard. Les Synonymes de Lafaye. [...]
SYNONYME, ÉQUIVALENT. L'équivalent remplace un mot par une locution qui signifie la même chose ; par exemple quand on met la définition au lieu du terme lui-même. Le synonyme offre des nuances d'acception qui le distinguent plus ou moins d'un mot à signification voisine.

Littré insiste sur l'écart entre les mots synonymes, ce qui, au niveau discursif, prend la forme de l'approximation : « à très peu près », « demi-synonymes », « plus ou moins ». En particulier, la troisième acception présente la synonymie comme « un pur effet de désignation » (Nicolas 1980 : 92). Un exposé de nature métalinguistique fait le départ entre *synonyme* et *équivalent*. En général, la synonymie intervient dans le *DLF* : (i) comme pratique définitionnelle quand le synonyme est donné comme définissant d'un lemme (par exemple *dire* : « 4° Nommer, exprimer », « 6° Réciter, lire, débiter. Dire sa leçon », « 7° Raconter », « 8° Juger, penser, être tenté de croire », « 9° Avertir, prévenir, ordonner, conseiller », « 10° Offrir, proposer ») ; ii) comme approche différentielle des unités lexicales sous forme de remarques paradigmatiques portant sur des séries synonymiques. Cette approche distinctive de la synonymie est à l'origine d'un exposé explicatif qui se situe avant le volet historique des articles. Dans ce dernier cas de figure, l'étymologie peut être invoquée, non pour établir la filiation des significations, mais comme critère de différenciation sémantique, selon un procédé qui, dans le cadre des recueils de synonymes, remonte aux *Nouveaux synonymes français* de Roubaud (1785).

Dans l'article consacré au lemme *craindre*, Littré inclut une rubrique pour la synonymie fondée sur le dispositif de l'entrée multiple, ce qui lui permet de comparer le sémantisme de plusieurs verbes :

– SYN. CRAINDRE, APPRÉHENDER, AVOIR PEUR, REDOUTER. Redouter se distingue des trois autres en ce qu'il exprime la crainte de quelque chose de supérieur, de terrible, à quoi on ne peut résister. Appréhender se distingue de craindre et avoir peur, en ce que, conformément à son étymologie, il indique une vue de l'esprit, une attention portée sur l'avenir, sur la possibilité ; ce qu'on appréhende apparaît moins comme probable que comme possible. Au contraire, ce qu'on craint apparaît non-seulement comme possible, mais aussi comme probable. Enfin, avoir peur désigne un état de l'âme où devant le péril le courage fait défaut ; on peut craindre le danger et pourtant y faire tête ; mais si on a peur du danger, il est le plus fort et nous emporte. Je redoute l'orage veut dire que je le regarde comme formidable ; j'appréhende l'orage, qu'il me paraît possible ; je crains l'orage, que les effets m'en semblent dangereux pour moi ; j'ai peur de l'orage, qu'il m'ôte tout courage.

A l'exception de cet exposé métalinguistique, les trois verbes que Littré donne comme synonymes de *craindre* ne sont nullement mentionnés dans les cinq acceptions du lemme. En revanche, *craindre* (ou l'équivalent *être craintif*) est le seul qui figure comme définissant des trois autres verbes (voir ci-dessous). C'est ainsi que Littré parvient à éviter le piège de la définition circulaire sans pour autant renoncer à une exploration des relations paradigmatiques entre les unités lexicales.

CRAINDRE [...] 1° Éprouver le sentiment qui fait reculer, hésiter devant quelque chose qui menace. [...] 2° Révéler, respecter. [...] 3° En parlant des choses inanimées, éprouver du dommage, ne pas résister. [...] 4° *V. n.* Craindre avec *de* et l'infinitif, hésiter, ne pas oser. [...] 5° Se craindre, avoir crainte de soi-même [...].

APPRÉHENDER [...] 2° Craindre

AVOIR PEUR [...] 3° Avoir peur de son ombre, être très craintif, très poltron

REDOUTER [...] 1° Craindre fort

Force est de constater que le procédé du renvoi n'est pas systématique, de même que les exposés sur les synonymes sont aléatoires. A titre d'exemple, dans l'article *mort*, le lexicographe ne fournit aucun synonyme alors que le terme *mort* fait l'objet de l'exemple métalinguistique contenu dans l'article *synonymie* (« La synonymie des mots mort et trépas »). En revanche, la synonymie apparaît sous l'entrée *trépas* où l'exposé différentiel mêle des remarques stylistiques aux indications des contextes d'usage :

– SYN. TRÉPAS, MORT. Trépas est poétique et emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. Mort est du style ordinaire et signifie précisément la cessation de la vie. Le second de ces mots se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux, et trépas ne se dit qu'à l'égard de l'homme.

L'instabilité de la doctrine sur la synonymie semble être à l'origine d'un traitement très irrégulier. A ce propos, les options se multiplient, et la synonymie en arrive même à être conçue comme un vecteur d'identité, ce qui va à l'encontre de la définition de synonymie que Littré avait donnée. Tel est le cas dans le traitement du couple *charme/enchantement* qui figure sous l'entrée *charme* :

– SYN. 1° CHARME, ENCHANTEMENT. Le charme (*carmen*) est une formule en vers ou en prose mesurée à laquelle on attribue la vertu de troubler l'ordre de la nature. L'enchantement (*incantamentum*) est l'action de prononcer cette formule. Comme à tout moment, dans le discours, on prend la cause pour l'effet ou l'antécédent pour le conséquent, la différence des deux mots disparaît, et ils sont la plupart du temps synonymes [...].

Littré postule ici une métonymie (la cause pour l'effet) pour expliquer la superposition des deux mots, alors que les tropes sont généralement des mécanismes invoqués pour décrire les différentes acceptions d'un mot, comme c'est le cas chez Darmesteter. En définitive, la démarche de Littré peut être interprétée de deux manières : d'un côté, le lexicographe entend éviter le piège de la définition circulaire ; de l'autre, il ne peut pas s'empêcher d'adopter la synonymie comme dispositif régulateur des significations.

La méfiance envers la synonymie devient un principe de méthode dans le *Dictionnaire général de la langue française* (1890-1900, dorénavant *DG*) d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas. L'idéologie mécaniciste de ce dictionnaire et l'esprit de système qui l'anime comportent la mise en sourdine de certains faits de langue qui seraient à même de ruiner le système que les auteurs postulent. Ce parti pris de rigueur apparaît surtout dans le soin qu'ils ont apporté aux définitions afin d'éviter le piège de la synonymie, à tel point qu'« ils n'ont pas craint – regrette Gaston Paris ([1900] 1907 : 403) – de se dispenser de toute remarque sur la synonymie ». Les auteurs du *DG* considèrent la synonymie comme un accident de la signification, voire comme une imperfection de la langue, susceptible de devenir, le cas échéant, un défaut de la méthode lexicographique. Ils en arrivent même à contester le genre des traités de synonymes, ce qui va à l'encontre de la complémentarité que Littré postule entre les deux genres :

L'écueil ordinaire, qu'il importe d'éviter, c'est l'habitude de considérer les noms synonymes comme des équivalents et de définir les uns par les autres [...]. On dissimule le paralogisme en multipliant les équivalents [...]. Une définition précise de chaque terme, fondée sur l'origine et l'histoire du mot, ferait évanouir les prétendus mots synonymes, et rendrait inutiles certains traités spéciaux, composés suivant une méthode trop empirique pour corriger les inexactitudes et combler les lacunes des dictionnaires. Du rapprochement de définitions exactes doit ressortir sans effort la distinction des termes synonymes. (*DG, Introduction*, p. XV-XVI)

Gaston Paris ([1900] 1907 : 403-404) remarque que Hatzfeld et Darmesteter ont suivi scrupuleusement le précepte qu'ils s'étaient assigné :

Si l'on considère en effet beaucoup des articles consacrés à des mots considérés comme synonymes, on voit que le *Dictionnaire général* a rempli ce hardi programme. Il existe cependant dans toutes les langues des mots qui ont exactement le même sens, et qui ne doivent leur coexistence qu'à ce qu'ils sont de provenance diverse et s'emploient dans des conditions et des milieux différents. [...] [D]e petites remarques sur la synonymie n'auraient été ni sans intérêt ni sans utilité. Si les auteurs s'en sont complètement abstenus [...] c'est surtout, peut-être, pour démontrer la justesse de leur principe et éprouver l'application qu'ils en faisaient. Ils ont brûlé leurs vaisseaux pour s'obliger à remporter la difficile victoire qu'ils avaient annoncée.

Dans *La vie des mots étudiée dans leurs significations* (1887), Darmesteter appréhende la synonymie comme un cas particulier de « concurrence vitale », et ce en accord avec les vues naturalistes introduites en linguistique par August Schleicher à partir des thèses darwiniennes. Cette formulation d'inspiration organiciste sera contestée par Michel Bréal (1887) et Gaston Paris ([1887] 1906). Darmesteter conçoit le dispositif de la *concurrence vitale* comme le principe même de l'évolution du langage : « Le spectacle de ces luttes, où des mots voisins se disputent leur signification, rappelle tout de suite à l'esprit tout un ordre de faits qui s'y rattache de très près, je veux dire la *synonymie*. » ([1887] 1979 : 119) Il s'agit du mécanisme par lequel les mots concurrents restreignent et délimitent leurs fonctions. Ce mécanisme peut être envisagé aussi bien en synchronie qu'en diachronie⁴. Comme l'a noté Nicolas (1980 : 96), la langue tend à se débarrasser de l'équivalence exacte de signification linguistique car, comme la nature, elle ne peut pas admettre l'identité d'emploi⁵ : la relation naturelle est alors la domination. L'idée est que la langue est « intrinsèquement pourvue d'un principe hygiénique » (*ibid.*, p. 99) qui fait qu'elle tend à évincer tout élément sémantiquement excédentaire, ou bien à le réintégrer avec une nouvelle fonction.

Darmesteter distingue trois typologies de synonymes. La première concerne les mots qui ont un étymon commun mais qui prennent « par suite des hasards de [leur] formation, deux formes différentes » ([1887] 1979 : 120). Il s'agit des doublets, qui illustrent la tendance de la langue à rendre significative la moindre différence de forme (*sécurité/sûreté, fragile/frêle, rigide/raide*, etc.). La deuxième typologie de synonymes relève de la morphologie ou de la syntaxe. Il s'agit des couples de mots qui se différencient par un affixe (*malhonnête/déshonnête, règle/règlement, cœur/courage*) ou des mots qui ont un fonctionnement syntaxique différent (*sortir d'un lieu, sortir un objet, monter au grenier, monter l'escalier, monter un cheval, monter un cavalier, monter un magasin*), ou encore des « doublets syntactiques » (*ibid.*, p. 123) comme *brave homme* et *homme brave* et des doublets qui diffèrent par « un

léger changement dans la terminaison » (*ibid.*, p. 124) comme *cerveau* et *cervelle*. On le voit, la catégorie de la synonymie recouvre, chez Darmesteter, des faits qui pourraient relever de l'homonymie ou de la polysémie. En somme, « [c]ette catégorie, apparemment aberrante, montre [...] que toute théorie de la synonymie engage une théorie de la signification, et de tous les niveaux d'analyse linguistique » (Nicolas 1980 : 97). La dernière classe est constituée des mots que l'on désigne généralement du nom de synonymes et qui diffèrent, à l'origine, par l'étymologie et la signification, mais qui se croisent du fait des aléas de l'histoire (*rester, demeurer et loger ; mener, conduire et guider*). Or à propos de cette dernière catégorie, l'argumentation de Darmesteter est ambiguë : si dans *La vie des mots*, il affirme que c'est « à l'étymologie et au sens premier qu'il faut avant tout demander la clef de cette synonymie » (p. 125), dans le *Cours de grammaire historique de la langue française* (1927), il précise que « [p]our résoudre ces synonymies, il faut d'un côté consulter l'histoire [...], de l'autre analyser leurs sens actuels » (p. 149). La possibilité de « résoudre » ces synonymes n'est pas étrangère à l'optique du *DG* où « [c]haque mot est un problème à résoudre » (*Introduction*, p. XXIII). On voit bien que ce travail résolutoire est une prérogative des professionnels de la langue et *a fortiori* des lexicographes.

Au demeurant, Darmesteter, qui mesure l'impact et le pouvoir heuristique de la synonymie, présente le traitement de celle-ci comme faisant partie d'une étude plus générale (la sémantique ?) qui porte sur le sens des mots et qui semble englober trois dimensions : normativité, histoire, pédagogie.

Cette étude, si importante pour la connaissance du bon usage de la langue, qui seule est capable de nous instruire sur la propriété des mots synonymes, leur valeur exacte, leur juste emploi, n'est en somme qu'une partie d'une étude plus générale, qui a pour objet la détermination précise du sens des mots. Celle-ci, faite au point de vue historique, nous apporte [...] une foule d'information sur l'histoire de la pensée et de la civilisation. Entreprise à un point de vue didactique et pratique, elle doit nous apprendre à définir rigoureusement le sens primitif de chaque terme et à reconnaître comment en sortent les sens figurés ([1887] 1979 : 126-127).

La synonymie est considérée non seulement comme un principe linguistique, mais aussi comme un dispositif pédagogique au service de la connaissance de la langue. De là vient l'infléchissement normatif (« le bon usage ») inhérent à tout projet d'instruction. Tel est le cas des manuels scolaires de lexicologie de Pierre Larousse.

3 La synonymie comme dispositif pédagogique

Larousse considère la synonymie comme un instrument pédagogique performant au point d'en faire la substantifique moelle de son programme des *Lexicologies des écoles* (1853-1858)⁶. La synonymie est conçue comme stratégie d'un éveil lexical et sémantique permettant d'explorer le sens lexical en synchronie et d'accéder à une véritable connaissance de la « valeur » des mots⁷. L'auteur s'insère par là dans une tradition pédagogique qui remonte aux XVI^e et XVII^e siècles avec les lexiques partiels.

Au-delà des manuels pédagogiques, Larousse fait intervenir la synonymie dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (1866-1876, dorénavant *GDU*). Contrairement à Littré et au *Dictionnaire général*, l'instituteur de Toucy fait un usage presque systématique de ce dispositif et apprécie la pratique de la définition circulaire des dictionnaires de l'Académie française. Dans le *GDU*, la rubrique consacrée aux synonymes, qui se limite à aligner les séries synonymiques sans fournir des remarques différentielles ou les contextes d'usage, intervient à la fin de la partie lexicologique des articles :

DÉCÈS —Syn. Décès, fin, mort, trépas.
FINALEMENT —Syn. Finalement, enfin, à la fin.
ARROGANT —Syn. Arrogant, important, insolent, rogue, suffisant.
ABHORRER —Syn. Abhorrer, détester, excréer, haïr.
ABOMINABLE —Syn. Abominable, détestable, exécration.

Toujours dans le *GDU*, sous l'entrée *lexicologie*, qui résume les fondements de la méthode lexicologique de Larousse, il est précisé que « le livre traite d'abord des synonymes » :

Lexicologique (MÉTHODE) : [...] M. Larousse s'est attaché à rechercher toutes les manières possibles d'exercer sur ce sujet l'esprit des élèves, et il est parvenu à les faire travailler utilement de plus de dix manières différentes sur les synonymes : d'abord, étant donnés plusieurs synonymes, l'élève choisit celui qui convient pour remplir un vide laissé dans les phrases dont il doit avant tout s'appliquer à bien comprendre le sens ; puis l'élève invente lui-même des phrases où il fait entrer les synonymes selon qu'ils s'appliquent le mieux au sens général ; plus loin, il est chargé d'expliquer lui-même les nuances qui distinguent certains synonymes, et, pour l'aider à découvrir ces nuances, on met sous ses yeux des phrases où ils sont diversement employés ; il doit ensuite disposer par gradation les synonymes qui ne diffèrent entre eux que du plus au moins ; puis on lui donne des phrases empruntées à nos grands écrivains, et dans ces phrases on lui indique des mots qu'il doit remplacer par des équivalents, ou bien il doit changer la phrase toute entière et la remplacer par une autre exprimant le même sens, etc., etc. [...].

Larousse consacre la première partie de sa *Lexicologie d'école* de 2^e année à l'étude de la synonymie, pour laquelle il emprunte les propos de D'Alembert, qui calquent ceux de Beauzée, éditeur et commentateur de l'abbé Girard. Ainsi, souscrit-il à l'idée qu'il n'y a jamais deux mots qui sont synonymes parce la langue ne s'embarrasse pas de la redondance : ce serait donc un défaut pour la langue de les multiplier sans nécessité. Toujours est-il que la pauvreté de la langue serait également un défaut nuisible à l'expression de la pensée. La synonymie est alors perçue comme une potentialité à exploiter dans le cadre d'une pédagogie qui enseigne un usage de la langue à bon escient.

Or, loin de se borner à la maîtrise de l'orthographe et à l'exactitude grammaticale, la lexicologie vise essentiellement à développer une compétence lexicale et sémantique, et, en dernière instance, cognitive, qui permette aux élèves d'affiner leur intelligence. La troisième leçon du livre du maître de la *Lexicologie d'école* de 2^e année propose des devoirs qui évoquent de près la structure des articles du traité de l'abbé Girard (1718)⁸. Il s'agit de regrouper des quasi-synonymes pour en faire ressortir la valeur différenciatrice. Ainsi, malgré l'approche sémasiologique de la lexicologie, les exercices de Larousse reposent-ils sur le même principe onomasiologique de l'entrée multiple mis en place par Girard. Comme chez le synonymiste, ce principe s'accompagne d'un procédé de différenciation contextuel dans la partie illustrative, à travers « la confrontation d'énoncés oppositifs qui font jouer les mots rapprochés » (Berlan et Pruvost 2008a : 6). Le postulat est que « [s]i délicate que soit la nuance à exprimer, le terme propre existe, qui ne laisse pas place à aucune équivoque » (Larousse 1853b : 5). Voici un extrait des devoirs lexicologiques (*Partie de l'élève*), dont la consigne est la suivante :

Les élèves liront d'abord attentivement les développements qui suivent sur chaque groupe de synonymes, puis, dans les phrases qui servent d'application, ils remplaceront chaque tiret par le terme convenable.

HAMEAU, VILLAGE, BOURG

Quelques maisons rustiques élevées les unes près des autres constituent un hameau ; ajoutez une église, vous aurez un village ; faites-y tenir un marché réglé, vous aurez un bourg.

Application. Le — se composait de trois ou quatre misérables huttes couvertes de chaume. On se repent presque toujours de quitter le — où l'on est né. Le dimanche, toute la famille allait à la messe au — des Pamplemousses. Nous remarquions des — qui égalaient des villes. (p. 12)

NEUF, NOUVEAU, RÉCENT

Ce qui n'a point servi est neuf. Ce qui n'avait pas encore paru est nouveau. Ce qui vient d'arriver est récent. On dit d'un habit qu'il est neuf ; d'une mode, qu'elle est nouvelle ; d'un fait, qu'il est récent.

Application. Il est d'usage dans les campagnes de donner à Pâques un habit —

aux enfants. Un proverbe défend d'attacher une pièce — à un vieil habit.
Voulez-vous réussir en France, débitez du —. Puisque tout dégénère, la
noblesse la plus — doit être la meilleure. (p. 12)

Après une introduction explicative qui sera abandonnée au fil des pages, Larousse laisse aux élèves le soin d'inférer les nuances de signification à partir des contextes d'usage. Comme chez Girard, la synonymie concerne les mots-entrées et non les énoncés qui sont forgés pour amener l'apprenant à repérer les contextes propres à chaque synonyme⁹.

L'étude des « noms voisins » implique une vision synchronique et actualisée de la langue. L'abbé Girard¹⁰ et l'*Encyclopédie*¹¹ insistaient déjà sur cette exigence. Le travail sur la synonymie continue, dans la neuvième leçon, avec des batteries d'exercices où il est demandé à l'élève de disposer les synonymes par gradation (il s'agit d'adjectifs, de substantifs et de verbes). Aussi passe-t-on de l'analyse en contexte à de simples séries paradigmatiques (les réponses sont contenues dans le livre du maître) :

Les synonymes suivants sont rangés par ordre alphabétique, l'élève les disposera par gradation.

Alarmé, effrayé, épouventé. [Alarmé, effrayé, épouventé]
Accumuler, amasser, entasser. [Amasser, entasser, accumuler]
Anéantir, défaire, détruire. [Défaire, détruire, anéantir]
Abominable, détestable, exécration. [Détestable, abominable, exécration]
Bête, idiot, stupide. [Bête, stupide, idiot]
Béatitude, bonheur, félicité, plaisir. [Plaisir, bonheur, félicité, béatitude]
Rivage, rive. [Rive, rivage]
Caducité, décrépitude, vieillesse. [Vieillesse, décrépitude, caducité] (p. 24)

Comme l'a remarqué Barsi (2005 : 159), les exercices sur la gradation des synonymes hors contexte présentent des difficultés que l'auteur semble ignorer et qui tiennent au fait que, dans bon nombre de séries, c'est le registre et non le sens qui fait la différence. Dans d'autres exercices, il est demandé aux élèves de fournir des séries synonymiques pour un mot donné, ce qui évoque la pratique de la définition circulaire de certains dictionnaires :

L'élève joindra trois synonymes à chacun des termes suivants.

Casser [rompre, fracasser, briser], détroit [col, défilé, gorge], entêté [opiniâtre, têtu, obstiné], entourer [environner, encadrer, enclorre], etc. (p. 26)

En définitive, l'objectif de Larousse est de suggérer que les significations des mots se définissent corrélativement, et ce *a fortiori* dans le cas des mots similaires car la « différence par contraste est toujours plus nette que la différence par simple altérité » (Swiggers 2008 : 58). C'est précisément l'écart qui fait ressortir la signification. Or, si sur ce dernier point, la réflexion de Larousse peut sembler en accord avec les vues saussuriennes, en vérité il n'en est rien car le *mot* reste le pivot de sa réflexion, ce dernier étant conçu comme une entité définissable, dont on peut saisir la vraie valeur.

4. Les enjeux théoriques de la synonymie

Dans l'*Essai de sémantique* (1897), Michel Bréal vise à dégager les lois intellectuelles qui président à la transformation des sens, et qui prennent le contre-pied des lois phonétiques. Ainsi, appréhende-t-il la synonymie en termes de « loi de répartition » où la notion de *loi*, loin d'avoir une valeur prédictive, renvoie plutôt à des tendances générales qui relèvent des mécanismes cognitifs et qui se dégagent *a posteriori*. La réflexion de Bréal sur la synonymie va de pair avec la réhabilitation de l'activité sémiotique des locuteurs, ce qui ramène l'analyse des faits de langage à une perspective synchronique. Dès lors,

l'étymologie, qui échappe à la conscience du sujet parlant, ne saurait plus être un critère discriminant dans l'étude des faits de synonymie.

La *loi de répartition* consiste à attribuer des valeurs différentes à des termes qui étaient des synonymes. L'axiome des synonymistes quant à l'impossibilité de créer deux synonymes absolus trouve « un fondement logique dans la loi de répartition » (Auroux 1985 : 298). En effet, la possibilité d'avoir « des termes absolument identiques » n'aurait aucune valeur fonctionnelle pour un locuteur dans la mesure où celui-ci « ne croit pas qu'il y ait dans le langage des termes absolument identiques » (Bréal [1897] 2005 : 43). Or, en matière de langage, le sentiment de la collectivité suffit à établir une loi : « son opinion qu'il n'y a pas de synonymes fait qu'en réalité les synonymes n'existent pas longtemps : ou bien ils se différencient, ou bien l'un des deux termes disparaît » (*ibid.*). Selon le sémanticien, à la différence d'un dictionnaire de synonymes qui est un pur artefact, l'individu ne dispose pas de séries paradigmatiques, mais procède par réglage progressif du sens des mots nouveaux qu'il rencontre. Cette loi serait une véritable constante cognitive, car « en matière de langage, la signification est le grand régulateur de la mémoire » :

Pour prendre place dans notre esprit, les mots nouveaux ont besoin d'être associés à quelque mot de sens approchant. Le peuple a donc ses synonymes, qu'il dispose et subordonne selon ses idées. À mesure qu'il apprend des mots nouveaux, il les insère parmi les mots qu'il connaît déjà. Rien d'étonnant à ce que ceux-ci subissent un déplacement, un recul. Aussi longtemps qu'il y aura des populations qui se mêleront, on aura à constater de nouveaux exemples de la répartition. Pour en arrêter les effets, il faudrait mettre des douanes au langage (Bréal 1897 : 304).

Si la loi de répartition relève du peuple en tant qu'instance collective et de la dynamique sociale du contact entre civilisations – ce que Saussure ([1916 ; 1922] 2005 : 281) appelle « force d'intercourse » –, Bréal envisage également cette loi selon une perspective acquisitionnelle :

L'histoire du langage est une série de répartitions. Il ne se passe pas autre chose aux premiers bégaiements de l'enfant, car c'est par répartition qu'il applique peu à peu à des objets distincts les syllabes qu'il promène d'abord indifféremment sur tous les êtres qu'il rencontre (*ibid.*, p. 305).

Comme l'a bien montré Delesalle (1987 : 294), la notion de synonymie recouvre, au XIX^e siècle, deux ordres de faits : i) les ressemblances de sens entre des mots qui ont une forme différente (et, réciproquement, les nuances qui les séparent) ; ii) les relations et les oppositions de sens entre des mots d'étymon commun et dont les formes sont proches. De ce fait, cette notion a trait à des phénomènes qu'on qualifierait aujourd'hui de synonymie, polysémie et homonymie.

Or, à travers la thématization de la polysémie et la restriction de la notion de synonymie (qui ne s'applique plus aux distinctions fondées sur l'étymologie), Bréal opère « la jonction entre cet état de conceptualisation sémantique et l'état actuel » (Delesalle 1987 : 294). Autrement dit, avec l'avènement de la sémantique, on passe d'un dispositif « à deux termes » (homonymie et synonymie) qui se partagent, respectivement, les identités de forme et les ressemblances de signification, à un système « à trois termes » (*ibid.*, p. 303-305) : i) distinction de sens dans une même forme (polysémie) ; ii) ressemblance de sens à travers une diversité de formes (synonymie) ; iii) identité de formes qui s'accompagne d'une différence de sens (homonymie). Il n'en reste pas moins que dans certains cas comme *ciel/cieux* ou *dessin/dessein* (Bréal 1897 : 113-114), la polysémie et la synonymie peuvent se partager les mêmes objets car la forme est concernée autant que la signification. Ces couples pourraient être appréhendés en termes de répartition car la variation sémantique s'accompagne d'une légère variation de forme. Or, Bréal les classe comme un cas de polysémie car il les envisage selon une optique d'enrichissement sémantique à partir de la signification première et non dans une optique paradigmatique, par rapport à un « conglomérat sémantique » (Bréal 1897, p. 46).

On peut donc mesurer jusqu'à quel point la perspective d'analyse peut influencer la classification des faits de langue. Saussure ne défend-il pas cette idée lorsqu'il affirme qu'en linguistique « c'est le point de vue qui crée l'objet » ([1916 ; 1922] 2005 : 23) ? Et les différences d'entrées que l'on remarque dans les

différents dictionnaires ne sont-elles pas une preuve irréfutable du perspectivisme qui préside l'analyse des faits de langue ?

La synonymie est l'un des grands chantiers de la réflexion saussurienne, telle qu'elle émerge notamment des notes de *De l'essence double du langage* (dorénavant *ED*)¹². Autour de ce phénomène s'agrègent les problématiques majeures qui occupent Saussure : la question épineuse des identités linguistiques, l'impossibilité de définir un mot, la négativité intrinsèque des signes linguistiques et l'extensibilité des signifiés. L'étude de la synonymie conduit Saussure à remettre en question les présupposés de la rhétorique du XVIII^e siècle, qui s'était développée autour de ce problème. On voit donc que l'histoire d'un problème et la mémoire de ses solutions interviennent activement dans la constitution des savoirs linguistiques. En particulier, si les synonymistes mettent en avant l'opposition entre idées accessoires et idées principales, Saussure ne saurait souscrire à une telle distinction :

[E]n fait je ne sais aucun objet à la dénomination duquel ne s'ajoute une, ou plusieurs idées, dites accessoires mais au fond exactement aussi importantes que l'idée principale - l'objet en question fût-il le Soleil, l'Eau, l'Arbre, la Femme, la Lumière, etc. De telle manière qu'en réalité toutes ces dénominations sont également négatives, ne signifient rien que par rapport aux idées mises dans d'autres termes (également négatifs) (*ED*, p. 75).

Cette opposition avait été développée par l'abbé Girard dans *La justesse de la langue française* (1718). Les synonymes sont des mots qui ont en commun une « idée principale » (appelée « idée générale »), mais qui se distinguent par des « idées accessoires ». L'idée accessoire qui singularise le mot, en constitue le caractère propre. En somme, le dispositif idée générale/idée accessoire crée des synonymes tout en les diversifiant. Selon Girard, la valeur spécifique d'un mot dépend de sa place au sein du champ lexical et de ses relations aux autres termes. Or, si pour définir les valeurs des mots, Girard adopte une approche paradigmatique qui considère le mot au sein du système, « le principe onomasiologique de l'entrée multiple [...] ne doit pas masquer le caractère contextuel de la mise en évidence des différences dans les articles de son traité » (Berlan et Pruvost 2008a : 6).

Dans le *Traité des tropes*, Dumarsais ([1730] 1988 : 232) reprend l'argumentation de Girard, mais insiste davantage sur les implications de ce phénomène qui, poussé à l'extrême, aboutit à un paradoxe : « S'il y avait des synonymes parfaits, il y aurait deux langues dans une même langue » (p. 236). Notons que Saussure et les synonymistes du XVIII^e siècle parviennent à la même conclusion – les synonymes n'existent pas – à travers deux raisonnements opposés :

SYNONYMISTES (XVIII^e siècle)

Principe : les mots ont des valeurs positives.

Corollaire : différence entre idées accessoires et idées principales.

Conclusion : les synonymes n'existent pas.

Saussure se penche sur le mécanisme de la synonymie pour illustrer la solidarité sémiologique entre les signes et, par conséquent, la notion de *valeur* :

Un signe appelle l'idée <dépend> d'un système de signes (voilà ce qui est négligé), tous les signes sont solidaires. Un signe ne peut être défini que par ce qui l'entoure. Deux synonymes ne vivent que l'un vis-à-vis de l'autre, que l'un par l'autre. Même allons plus loin : *chien* désignera le *loup*, tant que le mot *loup* n'existera pas. Le mot dépend donc du système ; il n'y a pas de signes isolés. Si cette erreur est faite, la science du langage est compromise (*CLG/E* 1881 C : G).

Dès lors, la synonymie explique le fonctionnement de la langue en tant que système de valeurs. Elle semble tout à la fois le corollaire de la langue comme système de valeurs négatives et différentielles et le problème auquel la théorie de la valeur cherche à apporter une réponse :

De là apparaît la nécessité de considérer le signe, le mot, dans l'ensemble du système. De même les synonymes *craindre*, *redouter* n'existent que l'un à côté de l'autre ; « craindre » s'enrichira de tout le contenu de « redouter » tant que *redouter* n'existera pas (*CLG/E* 1881 B : II R).

Saussure démontre alors que la signification des mots ne peut se définir que « par voie négative » (*ED*, p. 75). En revanche, l'abbé Girard, et en général la tradition rhétorique, appréhendent la signification des mots « en termes positifs de substance de contenu » (Capt-Artaud 1994 : 33). De plus, si toute théorie de la synonymie ne peut se concevoir qu'en référence à un état de langue, ce qui décide de la signification d'un mot est la limitation réciproque de ce terme par les autres termes qui coexistent au sein du même état de langue¹³. Le fait que le réglage du sens se fait toujours en synchronie revient à légitimer les perceptions de la conscience des sujets parlants. Essayons de suivre les étapes de l'argumentation de Saussure :

FERDINAND DE SAUSSURE

Principe : la langue est un système de valeurs négatives (voir *infra ED*, p. 77)

Corollaire : la différence entre idées accessoires et idées principales n'a pas de fondement. (voir *supra ED*, p. 75)

Corollaire : tout est synonymie car tout est rapport différentiel.
« La "synonymie" d'un mot est en elle-même infinie, quoiqu'elle soit définie par rapport à un autre mot » (*ED*, p. 77).

Conclusion : les synonymes n'existent pas parce que tout réside dans l'opposition.
« Si la linguistique était une science organisée comme elle pourrait l'être très facilement, mais comme elle n'est pas jusqu'à présent, une de ses affirmations les plus immédiates serait : l'impossibilité de créer des synonymes » (*ELG, Anciens Documents*, p. 265).

Le principe de la relativité du sens devient l'expression même de la « puissance » de la langue¹⁴, idée que l'on retrouve également chez Bréal. Le dispositif de la synonymie, qui différencie les termes, serait alors la seule modalité d'existence possible des signes linguistiques. Dès lors, elle figure parmi les domaines « inséparables » qui composent la sémiologie et qui ont affaire à des identités synchroniques¹⁵ :

Sémiologie
= morphologie,
grammaire,
syntaxe,
Synonymie
Rhétorique,
stylistique, lexico-
logie, etc.... (le
tout étant inséparable)
—————
(phonétique)

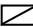

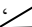
Saussure entreprend une axiomatisation des principes qu'il pose :

(Proposition n°5.) Considérée à n'importe quel point de vue, la langue ne consiste pas en un ensemble de valeurs positives et absolues mais dans un ensemble de valeurs négatives ou de valeurs relatives n'ayant d'existence que par le fait de leur opposition.

(Corollaire à la proposition 5.) La « synonymie » d'un mot est en elle-même infinie, quoiqu'elle soit définie par rapport à un autre mot (*ED*, p. 77).

(Corollaire.) – Il n'y a point de différence entre le sens propre et le sens figuré des mots – parce que le sens des mots est une chose essentiellement négative (*ED*, p. 80).

Ce dernier corollaire bat en brèche la position d'un Dumarsais qui rapproche la synonymie du mécanisme de la figuration. La proposition n° 5 de Saussure et ses corollaires rendent tout à fait illusoire la possibilité de décrire les unités lexicales en dehors de toute approche synonymiste, qui s'avère dès lors une nécessité sémiologique : « Le fait primaire et fondamental, c'est que, dans n'importe quel système de signes qu'on mettra en circulation, il s'établira instantanément une synonymie, car le contraire est impossible » (ED, p. 78). Saussure insiste sur la chimère d'une description adéquate du sens :

Item. Le  ne doit pas seulement rappeler la différence qu'il y a à s'occuper d'un mot [dans son sens ou hors de son sens, mais aussi l'impossibilité qu'il y [au]rait à circonscrire et fixer ce sens autrement qu'en disant : C'est le sens correspondant par exemple à *véος*, ou par exemple à []. Aucune description du sens et de la synonymie n'est jamais à hauteur du sens exact <et complet> : il n'y a d'autre définition que celui de <'sens '> représentant la valeur <connue> de telle forme 

Saussure se situe ainsi aux antipodes de la conception lexicographique de Darmesteter et Hatzfeld qui considèrent la synonymie comme un piège à éviter car elle empêcherait de définir (au sens technique du terme) un mot. Dès lors, les thèses de Saussure balayaient d'un seul coup le traitement du sens par la rhétorique et par la lexicographie :

Vouloir épuiser les idées contenues dans un mot est une entreprise parfaitement chimérique, à moins peut-être de se borner à des noms d'objets matériels et d'objets tout à fait rares, par exemple l'*aluminium*, l'*eucalyptus*, etc. Déjà si l'on prend le *fer* et le *chêne*, on n'arrivera pas au bout de la somme des significations (ou d'emplois, ce qui est la même chose) que nous donnons à ces mots, et rien que la comparaison de *fer* avec deux ou trois mots comme *acier*, *plomb*, *or* ou *métal* [...] représente un infini travail. Quant à épuiser ce qui est contenu dans esprit par opposition à âme ou à pensée, ou ce qui est contenu dans aller par opposition à *marcher*, *passer*, *cheminer*, *se porter*, *venir*, ou *se rendre*, une vie humaine pourrait sans exagération y passer. Or, comme dès l'âge de quinze ou seize ans nous avons un sens aiguisé de ce qui est contenu non seulement dans ces mots, mais dans des milliers d'autres, il est évident que ce sens repose sur le pur fait négatif de l'opposition des valeurs, vu que le temps matériellement nécessaire pour connaître la valeur positive des signes nous aurait cent fois et mille fois manqué (ED, p. 77).

Le fonctionnement de la compétence sémantique des sujets parlants suffit à démontrer qu'une définition exhaustive est impossible. De plus, la compétence des locuteurs d'une même langue est toujours sujette à la variation dans la mesure où « tous les sujets adultes parlant français distinguent probablement *craindre* et *avoir peur*, mais il en existe qui ignorent *redouter*, dont le contenu, pour eux, se distribue sur *craindre* et *avoir peur* » (Amacker 1975 : 111). Comme chaque locuteur apprend des mots nouveaux et en oublie sans cesse, le système linguistique ne change pas seulement « d'individu à individu, mais encore dans le même individu d'un moment à l'autre » (*ibid.*, p. 112). La finalité même de toute entreprise lexicographique serait donc illusoire car on ne peut pas établir « quelle est la somme des significations d'un mot ». Autrement dit, il est impossible d'épuiser le spectre sémantique d'un mot car son sens est toujours relatif à la coexistence d'autres termes, de là la dissolution du sens propre : « le sens "propre" n'est qu'une des multiples manifestations du sens général ; à son tour, ce sens général n'est que la délimitation quelconque qui résulte de la présence d'autres termes au même moment » (ED, p. 76).

4. Conclusions

Les différentes approches qui se penchent sur la synonymie construisent différemment leurs « horizons de rétrospection » (Puech éd. 2006). Si les traités des synonymes du XVIII^e siècle sont une référence obligée, l'adhésion à ces modèles n'est pas unanime, ainsi que la prise en compte de la synonymie dans les dictionnaires généraux. Si Littré s'intéresse à ce phénomène sans pour autant lui consacrer une attention systématique, le *Dictionnaire général* rompt avec la tradition synonymiste en considérant la synonymie comme un défaut de la méthode lexicographique. Larousse, quant à lui, en faisant de ce

dispositif le pivot de sa méthode lexicologique, renoue avec la vocation pédagogique des traités des synonymes. Ce parti pris oriente également ses choix lexicographiques qui prévoient une rubrique consacrée à la synonymie. Cette association entre méthode lexicologique et projet lexicographique se mesure notamment à l'aune de la posture démocratique de Larousse et de son réformisme militant. Pour le pédagogue comme pour le lexicographe, l'éducation primaire et l'éducation populaire constituent des priorités absolues et passent par la maîtrise du vocabulaire et la connaissance de la juste valeur des mots.

La synonymie prouve que le réglage des unités significatives du lexique se fait à partir d'un « conglomérat sémantique » (Bréal 1897, p. 46) et suppose un point de vue synchronique. Néanmoins, l'orientation historiciste qui marque la seconde moitié du siècle est à l'origine d'une conception évolutive de la synonymie en tant que processus historique de différenciation des sens, ce qui émerge notamment dans l'argumentation de Darmesteter. En particulier, l'histoire entre en ligne de compte dans l'étude de la synonymie lorsque le critère de différenciation est l'étymologie, qui permet d'expliquer la formation des doublets. Si l'étymologie rattache la signification à la morphologie, la sémantique bréalienne et les théorisations dont elle porteuse visent précisément à émanciper le sens de la forme. Or, avec la mise en place de la *polysémie*, le problème qui se pose est la reconfiguration des phénomènes linguistiques à la suite de l'émergence de notions nouvelles, qui introduisent un découpage différent au sein des mêmes faits de langue. Les variations des entrées des dictionnaires démontrent que la question du rapport entre sens et forme ne peut pas être résolue une fois pour toutes, et qu'elle reste largement tributaire du point de vue adopté.

Les approches descriptives, voire pseudo-descriptives, des unités lexicales, telles que la lexicographie et la lexicologie, ne sont évidemment pas exemptes des considérations normatives inhérentes à tout projet didactique. Ce même souci normatif apparaît dans les approches théoriques de Darmesteter et de Bréal qui inscrivent, en dernière instance, le travail sur la *juste valeur* des mots dans une optique de *bon usage* de la langue. Par ailleurs, chez Bréal, l'étude de la *loi de répartition* comporte un ancrage dans le sujet parlant qui soustrait ce phénomène à une herméneutique darwiniste. C'est ainsi que Bréal contribue au tournant humaniste de la linguistique de la fin du XIX^e siècle. Saussure, quant à lui, donne une systématisation théorique à la problématique de la synonymie et en tire toutes les conséquences dans le cadre d'une vision de la langue qui réhabilite définitivement le savoir épilinguistique des locuteurs. En tant que dispositif du réglage des valeurs du système, la synonymie semble être la clé de voûte de la théorie de la valeur. C'est ainsi que Saussure parvient à rompre avec une vision substantialiste de la langue, ce qui l'amène à juger illusoire toute définition exhaustive et à désavouer la pratique (lexicographique et lexicologique) qui s'attache à dégager la valeur propre de chaque synonyme.

Références bibliographiques

- Amacker, R. (1975). *Linguistique saussurienne*. Genève : Droz.
- Auroux, S. (1985). « Deux hypothèses sur les sources de la conception saussurienne de la valeur linguistique ». *Travaux de linguistique et de littérature*, XXIII-1, 295-299.
- Auroux, S. (1994). *La révolution technologique de la grammatisation*. Liège : Mardaga.
- Barsi, M. (2005). « La méthode lexicologique de Pierre Larousse ». *Quaderni del CIRSIL*, 4, 147-170.
- Berlan F., Pruvost J. (2008a). « Présentation : Synonymie et lexicographie (XVI^e –XXI^e siècles) ». *Cahiers de lexicologie*, 92/1, 5-11.
- Berlan F., Pruvost J. (éds.) (2008b). *Synonymie et lexicographie (XVI^e –XXI^e siècles)*. *Cahiers de lexicologie*, 92/1.
- Bréal, M. (1887). « L'histoire des mots ». *Revue des deux mondes*. 72^e année, 3^e période, t. 82, 187-212.

- Bréal, M. (1897). « Une science nouvelle : la sémantique », in Desmet, P., Swiggers P. (éds.) (1995), *De la grammaire comparée à la sémantique : textes de Michel Bréal publiés entre 1864 et 1908*. Louvain/Paris : Peeters, 298-327.
- Bréal, M. ([1897] 2005). *Essai de sémantique*. Limoges : Lambert-Lucas.
- Capt-Artaud, M.-C. (1994). « Redouter, craindre, avoir peur... ou la plus belle pièce de l'héritage rhétorique ». *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 47, 25-36.
- Darmesteter, A. ([1887] 1979). *La vie des mots étudiée dans leurs significations*. Paris : Éditions Champ Libre.
- Darmesteter, A. (1927). *Cours de grammaire historique de la langue française*. IV vols. Paris : Delagrave.
- Delesalle, S. (1987). « Vie des mots et science des significations. Arsène Darmesteter et Michel Bréal ». *DRLAV, revue de linguistique*, 36/37, 265-314.
- Delesalle, S. (2008). « La synonymie au XIX^e siècle : de la grammaire comparée aux lois sémantiques ». *Cahiers de lexicologie*, 92/1, 191-200.
- Diderot D., D'Alembert J. ([1751-1780] 1988). *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Nouvelle impression en fac-similé de la première édition de 1751-1780. Stuttgart : Friedrich Frommann Verlag.
- Dumarsais, C. ([1730] 1988). *Des tropes ou des différents sens*. Présentation, notes et traduction de F. Douay-Soublin. Paris : Flammarion.
- Girard, G. ([1718] 1999). *La justesse de la langue française ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*. Texte établi, présenté et annoté par M. G. Adamo. Fasano/Paris : Schena – Didier Érudition.
- Ferrara, A. (2010). « Les dictionnaires de synonymes : une typologie évoluant avec le temps », in Neveu F., Muni Toke V., Durand J., Klingler T., Mondada L., Prévost S. (éds.), *Actes du CMLF 2010 – Deuxième Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2010*, Paris, EDP Sciences, 927-944. Disponible à la page <<http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010211>> (consulté le 12 novembre 2011).
- Imbs, P. (1983). « Littérature et l'analyse sémantique du vocabulaire ». *Revue de synthèse*, 106-108, 391-406.
- Larousse, P. (1853a). *La lexicologie des écoles. Cours complet de langue française et de style, divisé en 3 années...2^e année. Cours lexicologique de style. Partie du Maître, deuxième édition*. Paris : Larousse et Boyer.
- Larousse, P. (1853b). *La lexicologie des écoles. Cours complet de langue française et de style, divisé en 3 années... 2^e année. Cours lexicologique de style. Partie de l'élève, deuxième édition*. Paris : Larousse et Boyer.
- Larousse, P. ([1866-1876] 1990-1991). *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. 24 vols. Nîmes : Lacour. [Réimpression de l'éd. de Paris : Larousse, 1866-1876, parue initialement en 15 vols. Supplément en 1878 et en 1890].
- Littre, É. ([1863-1872, Supplément 1877] 1874-1881). *Dictionnaire de la langue française*. 4 vols. Paris : Librairie Hachette et C^{ie}.
- Nicolas, A. (1980). « "Sélection naturelle" et synonymie ». *Langue française*, 48/1, 89-99.
- Paris, G. ([1887] 1906). « La vie des mots », in *Mélanges linguistiques publiés par Mario Roques, Fasc. II : Langue française*. Paris : Champion, 281-314.
- Paris, G. ([1900] 1907). « Un nouveau dictionnaire de la langue française », in *Mélanges linguistiques publiés par Mario Roques, Fasc. III : Langue Française et notes étymologiques*. Paris : Champion, 353-419.
- Puech, C. (éd.) (2006). *Histoire des théories linguistiques et horizons de rétrospection. Histoire Épistémologie Langage, XXVIII-1*.
- Rossi, J.-G. (1997). « Considérations logico-philosophiques sur la synonymie ». *Langages*, 128, 105-112.
- Saussure, F. de ([1916 ; 1922] 2005). *Cours de linguistique générale, publié par Charles Bally et Albert Séchehaye, avec la collaboration d'Albert Riedlinger*. Édition critique préparée par Tullio de Mauro. Paris : Payot.
- Saussure, F. de (1967-1974). *Cours de linguistique générale*. Édition critique établie par Rudolf Engler. Wiesbaden : Harrassowitz.

Saussure, F. de (2002). *Écrits de linguistique générale par Ferdinand de Saussure*. Texte établi et édité par Simon Bouquet et Rudolf Engler. Paris : Gallimard.

Swiggers, P. (2008). « L'économie (interne) de la synonymie : valeur et prix de mots chez Girard ». *Cahiers de lexicologie*, 92/1, 51-68.

¹ Pour une analyse de la synonymie aux XVI^e et XVII^e siècles, voir Leclercq, O. (2008). « Pratiques synonymiques et régulation du sens lexical aux XVI^e et XVII^e siècles », in Berlan et Pruvost (éds.), 13-27.

² Parmi ces recueils, les plus représentatifs sont : le *Dictionnaire universel des synonymes* de Morin (1801), le *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française* de Lévizac (1807), le *Nouveau dictionnaire universel des synonymes* de Guizot (1809), le *Dictionnaire synonymique de la langue française* de Laveaux (1826), le *Nouveau dictionnaire des synonymes français* de Sardou (1857) et le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye (1858).

³ Pour une analyse des différentes typologies de dictionnaires de synonymes, voir Ferrara (2010).

⁴ « Soit le groupe *ouïr, entendre* et *comprendre*. *Ouïr* (lat. *audire*) sort graduellement de l'usage vers le XVI^e-XVII^e siècle et se fait remplacer par *entendre*, qui avait seulement le sens figuré qu'indiquait son étymologie : *intendere* (animus) : de l'idée de *intelligere, entendre* passa donc au sens de *audire* ; mais comment le remplacer au sens de *intelligere* ? La langue ira chercher *comprendre*, qui au sens de *saisir et tenir dans son ensemble (comprehendere)* ajoutera le sens de *intelligere*. » (Darmesteter [1887] 1979 : 118)

⁵ « [I] ne peut y avoir, dans la langue commune, de synonymes parfaits qu'autant que l'un d'eux est peu en usage ; ou, si tous deux sont usités, cette synonymie parfaite ne peut pas durer longtemps : car la pensée ne s'encombrera pas d'un bagage inutile et finira soit par s'en débarrasser soit par l'utiliser. » (Darmesteter [1887] 1979 : 120)

⁶ Le programme lexicologique de Larousse est divisé en 3 années : le volume de 1^e année s'intitule *Grammaire élémentaire lexicologique* (1851) (ce volume avait été publié pour la première fois en 1849 sous le titre de *Nature et rapport de mots*), le volume de 2^e année *Cours lexicologique de style* (1851), et celui de 3^e année *Grammaire supérieure* (1868). Chaque cours comporte un livre du maître et un cahier de l'élève.

⁷ On retrouve la même perspective pédagogique chez Antoine Léandre Sardou, auteur d'un manuel lexicologique – *Lexicologie française, ou Traité méthodique du sens précis des mots* (1862) – et d'un *Nouveau dictionnaire des synonymes français* (1857), « à l'usage des classes », qui tout en étant un ouvrage de compilation, opère une sélection beaucoup plus stricte parmi les matériaux qu'il emprunte aux dictionnaires précédents, qu'il juge imparfaits.

⁸ Larousse présente la nouveauté de l'ouvrage de l'abbé Girard dans l'article *synonyme* du *GDU* : « L'abbé Girard entreprit le premier de généraliser des remarques particulières et de répandre la lumière dans le système entier de la langue. Il se fit à lui-même une manière de voir et de démêler les nuances distinctives des synonymes. » Pour une étude de la position de l'abbé Girard, voir Adamo (1999) in Girard ([1718] 1999), Swiggers (2008) et Auroux (1985).

⁹ Malgré l'attention que Larousse accorde au lexique et au mécanisme de la dérivation, il traite aussi bien des synonymes qui ont le même radical que de ceux qui ont un radical différent.

¹⁰ « [Q]uand je dis qu'il n'y a point de parfaits synonymes dans la Langue ; j'entends la Langue dans sa pureté et dans son état présent. Je n'ai garde de nommer Langue, un amas général et monstrueux de tous les mots, soit du bon soit du mauvais usage, soit anciens soit nouveaux. En ce cas là on pourroit peut-être bien trouver des parfaits synonymes. » (Girard [1718] 1999 : 111)

¹¹ « Nous n'avons qu'à juger par-là de l'intérêt que nous pouvons avoir nous-mêmes à constater dans le plus grand détail l'état actuel de notre langue. » (*Encyclopédie*, t. 15, p. 757)

¹² Selon Tullio De Mauro (2005), l'opuscule *De l'essence double du langage* remonterait à la deuxième moitié des années 1890, voir Saussure F. de (2005). *Scritti inediti di linguistica generale*. Introduzione, traduzione e commento di Tullio de Mauro. Rome-Bari: Editori Laterza.

¹³ La synonymie complète n'existerait qu'à condition de considérer des états de langue successifs : « Les mots anciens & les mots nouveaux d'une langue sont *synonymes* : *maints* est *synonyme* de *plusieurs* ; mais le premier n'est plus en usage ; c'est la grande ressemblance de signification, qui est cause que l'usage n'a conservé que l'un de ces termes, & qu'il a rejeté l'autre comme inutile » (*Encyclopédie*, « Synonyme », t. 15, p. 758).

¹⁴ « [C]e serait ne pas comprendre où est la puissance de la langue que de se plaindre de son inexactitude. » (*ED*, p. 76)

¹⁵ Les *Écrits de linguistique générale* (p. 45) ne font pas figurer la seconde partie de la relation (*phonétique*), que Tullio De Mauro (2005 : 45) restitue conformément à la transcription diplomatique d'Engler.